AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP30-3-77401535

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

ABONNEMENT ANNUEL 50 F

Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 117 — 24 mars 1977

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

- POIRIER -

PSYLLE DU POIRIER

Le psylle du poirier, qui hiverne sous forme adulte, est actuellement très actif. Il ressemble à une petite cigale de 2,5 à 3 mm de longueur. Son corps est presque noir et ses ailes translucides. De nombreux oeufs sont déjà déposés au niveau des bourgeons et les premières éclosions ont été observées au début de cette semaine.

Les pontes étant échelonnées, un premier traitement insecticide est à effectuer dès à présent, avant la floraison, en mouillant bien, avec l'un des insecticides suivants :

- lindane (nombreuses spécialités) à 30 g de m. a./hl ,
- méthidathion (Ultracide) à 30 g de m. a./hl ,
- oléoparathion (nombreuses spécialités) à 25 g de m. a./hl.

TAVELURE DU POIRIER

On profitera de l'intervention contre les psylles pour renouveler le traitement contre la tavelure, en traitement mixte.

- POMMIER -

TAVELURE DU POMMIER

En Lorraine où la végétation des pommiers est plus retardée, il est urgent de réaliser le traitement, précédemment recommandé contre la tavelure.

En Alsace, le stade E est effectif dans de nombreuses situations et le stade E 2 (stade de grande sensibilité) pourrait être atteint assez rapidement, malgré la baisse des températures qui va freiner la végétation.

Un deuxième traitement est conseillé dans la période du 28 au 30 mars.

OIDIUM

Si les risques de contamination par la tavelure restent encore faibles, par contre, la protection des vergers contre l'oïdium doit être assurée aussi parfaitement que possible. Opérer en traitement mixte tavelure-oïdium.

CHENILLES DEFOLIATRICES

Les premières chenilles de cheimatobie viennent d'être observées. S'il est encore un peu tôt pour intervenir, suivre néanmoins leur évolution dans les vergers, de façon à éviter des dégâts souvent graves en période de pré-floraison.

.../...

Si l'on observe plus de 8 chenilles sur 100 organes examinés (seuil actuellement admis), un traitement devrait être réalisé. On choisira l'un des produits suivants : azinphos : 40 g de m. a./hl, Bacillus thuringiensis : dose selon spécialité, méthidation : 30 g de m. a./hl, parathion éthyl : 25 g de m. a./hl, parathion méthyl : 30 g de m. a./hl, phosalone : 60 g de m. a./hl, trichlorfon : 100 g de m. a./hl.

Eviter l'emploi de l'azinphos dans les vergers contaminés par l'araignée rouge.

ARAIGNEES ROUGES

Il est encore trop tôt pour intervenir.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

- PRUNIER - MIRABELLIER - CERISIER -

MONILIA

Cette maladie est responsable de la destruction de nombreuses fleurs, au cours de printemps humides. Jusqu'à présent, les conditions climatiques sont restées défavorables au développement du monilia. Le retour à un temps plus frais et plus humide en cette période de pré-floraison nous incite à la plus grande prudence.

Un traitement fongicide serait à envisager lorsque les premières fleurs commenceront à s'épanouir. Intervenir rapidement en Alsace où ce stade est pratiquement atteint.

Les produits suivants peuvent être utilisés :

- bénomyl (Benlate) à 30 g de m. a./hl,
- folpel (nombreuses spécialités) à 100 g de m. a./hl,
- mancozèbe (Dithane M 45 - Sandozèbe) à 160 g de m. a./hl,
- méthylthiophanate (Pelt 44) à 70 g de m. a./hl
- thirame (nombreuses spécialités) à 200 g de m. a./hl.

PROTECTION DES ABEILLES

En application de la réglementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles, tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente. Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1) sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison,

2) sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons,

3) sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte. Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles. Ils pourront être utilisés pendant la floraison mais il est recommandé de les employer en-dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident : bromophos, bromopropylate, chinométhionate, cyhexatin, dialiphos, dicofol, diéthion, endosulfan, phosalone, pirimicarbe, pyréthrines synergisées, roténone, tétradifon, tétrasul, toxaphène et polychlorocamphane.

TOUTES CULTURES

- CAMPAGNOL DES CHAMPS -

On peut observer actuellement, dans certains secteurs de la Circonscription, une recrudescence d'activité des campagnols des champs. Dans ces situations, les emblavures d'automne risquent d'être rapidement infestées et de subir des dégâts. Nous attirons par conséquence l'attention des producteurs sur l'intérêt d'une intervention précoce contre les foyers existants, pour éviter des pullulations ultérieures graves.

.../...

La lutte reposant sur l'emploi de grains empoisonnés, nous précisons que les appâts empoisonnés au phosphure de zinc ou à la crimidine doivent être employés avec prudence et placés soit à l'intérieur des galeries, soit sous de petits abris (balles de paille ou de foin...) en raison de leur grande toxicité pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier.

Les rodenticides à base de chlorophacinone sont par contre pratiquement sans danger pour l'homme, les animaux domestiques (sauf le chat, le chien et le porc) et le gibier, ce qui autorise une application en surface plus rapide et moins onéreuse. Leur emploi est donc particulièrement recommandé.

Ce produit se trouve dans le commerce sous forme :

- de concentrat huileux pour la préparation d'appâts (Caïd, Quick...),
- d'appâts prêts à l'emploi : Muca grain, Caïd spécial campagnols, Grain Quick, Raticide tout puissant, Racam, Febor grain...

Sur les foyers isolés, placer la valeur d'une poignée par cercle de deux mètres de diamètre environ.

Pour la préparation et l'utilisation des appâts, il est important de se conformer scrupuleusement aux recommandations du fabricant.

GRANDES CULTURES

- HOUBLON -

OTIORRHYNQUE (charançon de la Livèche)

Dès à présent, on nous signale la présence de nombreux charançons de la Livèche (Otiorrynchus ligustici) dans les parcelles infestées en 1976. Ce gros insecte brun et terreux d'environ 1 cm de long peut être détecté lors de la taille, à la base des souches de houblon.

Pour prévenir les dommages causés aux jeunes pousses parfois avant leur sortie de terre, il est conseillé de détruire ces ravageurs au cours de la taille ou d'intervenir par pulvérisation ou poudrage au pied des souches, en utilisant un insecticide contenant une des matières actives suivantes :

- endosulfan (nombreuses spécialités),
- lindane (nombreuses spécialités),
- méthidathion (Ultracide),
- ométhoate (Folimat).

- COLZA -

C. NAPI

Le stade de sensibilité à l'égard de ce ravageur est maintenant dépassé, la hampe principale du colza ayant plus de 20 cm de hauteur.

MELIGETHES

Sans être excessifs, les piègeages en cuvettes jaunes se poursuivent sur l'ensemble de la Circonscription. Rappelons que la présence de 2 ou 3 méligèthes en moyenne par plateau floral, aux stades D 2 (stade boutons accolés visibles) et E (stade boutons séparés) justifie un traitement.

LA PROTECTION DES CULTURES DE CEREALES

- ORGANISATION DU RESEAU D'AVERTISSEMENTS POUR LA CAMPAGNE 1977 -

Depuis quelques années, l'attention des producteurs de céréales est attirée par des attaques parfois spectaculaires sur leurs cultures. Pour les ravageurs, on peut simplement citer les cécidomyies en 1968 dans le Centre, et les pucerons en 1975 dans presque toute la France. Pour les maladies, les essais menés depuis 1970 ont permis de mettre en évidence des pertes d'importance très variable.

.../...

p 18

Une étroite concertation entre l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages, l'Institut National de la Recherche Agronomique et le Service de la Protection des Végétaux permet régulièrement de rassembler les données disponibles et d'unir les efforts de chaque organisme pour améliorer nos connaissances. Cette année encore, avant les époques critiques, des préconisations générales seront publiées, en particulier dans le "producteur agricole français" et les bulletins d'avertissements agricoles. Ces mises au point ont pour but d'informer les praticiens sur les différents ennemis possibles de leurs céréales, et sur les interventions qu'on peut envisager en cas de besoin. Mais en cours de campagne, il est nécessaire que les producteurs de céréales soient en mesure d'apprécier les risques réels encourus.

C'est pourquoi le Service de la Protection des Végétaux et l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages ont décidé de développer, en collaboration avec l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Association de Coordination Technique Agricole, les Chambres d'Agriculture et les Coopératives, le réseau d'avertissements sur les cultures de céréales qui, rappelons-le, avait déjà fonctionné en 1976. L'objectif à atteindre se situe à deux niveaux.

Il s'agit de suivre, dans chaque secteur, l'évolution de la situation phytosanitaire des céréales. Les informations seront diffusées par le canal des bulletins d'avertissements agricoles (abonnement : 50,00 F par an, auprès du Service de la Protection des Végétaux).

2) Il est bien évident cependant, que, compte tenu de la grande variabilité des cultures de céréales en France, il n'est pas possible de donner des conseils précis au niveau de chaque parcelle.

Seul, l'agriculteur alerté par les avertisseurs, est en mesure d'apprécier l'état sanitaire exact sur son exploitation. Ce n'est qu'en fonction de quelques contrôles simples en culture qu'il pourra juger de la conduite à tenir (traitement ou non traitement).

Afin de mener à bien ce programme qui intéresse notre pays tout entier, il était nécessaire de prévoir une organisation largement décentralisée. Dans ce but, des groupes "protection des cultures de céréales" sont actuellement remis en place dans chaque région, à l'initiative des ingénieurs du Service de la Protection des Végétaux chargés des avertissements agricoles. Ils auront à jouer un rôle de coordination entre tous les participants du réseau et devront mettre au point concrètement l'implantation des postes de surveillance, l'information des observateurs, la centralisation et l'exploitation des données, la diffusion des avertissements...

Si vous désirez vous associer à cette action, ou tout simplement bénéficier des services qu'elle offrira aux praticiens, nous vous invitons à prendre contact avec la Station d'Avertissements Agricoles de votre région, qui vous donnera tous renseignements utiles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER